EUTHANASIE DES MINEURS

« Nous aussi, nous sommes contre la souffrance...»



MINEUR EN SOUFFRANCE.
A-t-il le droit de demander la mort?

Pour la première fois, dans un débat de société, les représentants des trois grands courants monothéistes prennent une position commune, en s'opposant à toute extension de la loi sur l'euthanasie. Tous les croyants sont-ils sur la même longueur d'onde?

ous aussi, sommes contre la souffrance, tant physique que morale, en particulier celle des enfants, car toute souffrance révolte... Proposer que des mineurs puissent décider de leur propre euthanasie est une manière de fausser leur faculté de jugement et dès lors leur liberté » affirme l'appel des religieux publié le 6 novembre dernier, en réaction à l'avant-projet de loi sur l'extension de l'euthanasie aux mineurs, voté au Sénat. Invoquant les sciences humaines, et non l'Évangile, ce discours s'adresse de toute évidence à la société laïque plus qu'aux croyants. Mais l'unanimité affichée par les dirigeants chrétiens, juifs et musulmans est-elle aussi celle des croyants ? Avant de s'exprimer en leur nom, n'aurait-il pas été sage de parler avec ces croyants, d'organiser et de susciter le débat sur une question qui peut les concerner de près un jour ou l'autre ?

Ou cet appel ne serait que la volonté de peser sur l'organisation de la société civile et d'imposer un point de vue religieux ? Cette intervention n'est pas sans rappeler les propos de Jacques Attali après l'adoption en France de la loi qui accorde le mariage aux personnes de même sexe : « Depuis plus d'un siècle au moins, les Églises ne doivent plus être maîtres des mots du droit... » Ce n'est pas que les religieux ne seraient pas libres de s'exprimer. Comme le fait observer l'Église protestante unie de Belgique (EPUB), « l'euthanasie n'est imposée à personne, pas même au personnel soignant qui a droit à l'objection de conscience. Elle est permise, elle n'est pas obligée mais tient compte de l'ensemble de la société civile, sans imposer le point de vue d'une (ou de plusieurs) religions(s) ».

POUR UNE CULTURE DE DÉBAT

Pour les trois grands courants monothéistes, Dieu donne la vie et lui seul peut la retirer. En 2007, l'église orthodoxe russe s'est pro-

noncée contre un projet de loi prévoyant la légalisation de l'euthanasie. Pour les juifs, « celui qui détruit une vie, même d'un instant, c'est comme s'il détruisait l'univers entier » :

en court le risque.»

rien ne peut hâter la fin de vie. Dans la religion musulmane, la vie humaine est par essence sacrée, mais le malade peut refuser des soins, comme le permet en Belgique la loi sur le droit des patients. Les trois grands courants religieux pensent que l'on doit soulager la douleur du patient et l'accompagner jusqu'à la fin en recourant aux soins palliatifs. Dans l'encyclique *L'Évangile de la vie*, Jean-Paul II rappelait que Pie XII déjà déclarait qu'il est licite de supprimer la douleur au moyen de narcotiques, même avec pour effet d'amoindrir la conscience et d'abréger la vie : « Dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue ou recherchée, bien que pour des motifs raisonnables on

Mais la réalité est plus complexe qu'un principe. Il existe beaucoup de situations singulières que la législation ne peut intégrer. Il reste un espace de liberté où seule la prise de responsabilité, individuelle et solidaire, peut apporter une réponse satisfaisante notamment dans les situations extrêmes. Dans le débat sur l'euthanasie, des protestants adoptent une position

originale parce qu'ils soutiennent l'idée que Dieu n'est pas exclusif dans le fait de disposer du droit à la vie. L'homme participe, avec Dieu, à son maintien. Ainsi, les courants protestants héritiers de la longue tradition historique du protestantisme font appel à la responsabilité personnelle de chacun et de chacune. « Il n'existe pas dans l'Église protestante unie de Belgique d'instruction ecclésiale doctrinaire, mais il est nécessaire de susciter la réflexion des fidèles dans le respect des opinions de chacun(e). » Il n'y a pas une seule éthique protestante, mais il y a une culture de débat.

ET MAINTENANT?

Pour les trois grands courants

monothéistes, Dieu donne la

vie et lui seul peut la retirer.

L'avant-projet de loi a été voté au Sénat. L'extension aux mineurs du cadre légal sur l'euthanasie est désormais avalisée. Les réactions ne vont pas s'arrêter. Il faut souhaiter que cette question ne fasse pas l'objet de luttes politiciennes. Si le vote s'est déroulé dans un climat tendu, il faudra retrouver la sérénité qui a prévalu généralement jusqu'ici dans les débats qui ont entouré le vote de la loi sur l'euthanasie, en vigueur depuis onze ans maintenant. Personne, sauf exception, ne souhaite revenir en arrière.

Les députés seront-ils sur la même longueur

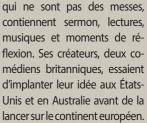
d'onde que leurs collègues sénateurs dans tous les partis ? Au CdH comme au CD&V, n'y en a-t-il pas certains qui ne comprendraient pas que l'on ne mette pas les mineurs en fin de vie sur

un pied d'égalité avec les adultes? Les députés peuvent-ils trouver un compromis inespéré? Michel Dupuis, président du Comité de bioéthique prend de la hauteur et s'inquiète. Le débat, dit-il, est « une excellente chose ». Mais restons prudents : « Après dix ans d'application de la loi, déclare-t-il à la RTBF, nombreux sont les professionnels soignants qui n'ont pas une idée claire de son fonctionnement. » Pour Michel Dupuis, il importe, avant de décider de modifier la loi, de voir comment elle est réellement appliquée. Ainsi, on ne s'explique toujours pas la grande différence du nombre d'euthanasies (80% - 20%) entre néerlandophones et francophones. « Les choses patinent au niveau politique parce que beaucoup d'informations ne sont pas disponibles. »

Christian VAN ROMPAEY

INDICES

CÉLÉBRATION ATHÉE. Après s'être développé en Grande-Bretagne, le phénomène des «Sunday Assemblies» débarque aux USA. Ces rassemblements dominicaux réunissent au même moment, dans divers lieux, des personnes sans religion, mais en quête de spiritualité. Ces célébrations,



RÉFÉRENCE : JÉSUS. Réunis le 23 novem-

bre à Namur, les Patros ont adopté les nouveaux objectifs généraux du mouvement (voir *L'appel* de novembre 2013). Ce texte maintient une claire référence à l'esprit de Jésus-Christ comme élément moteur des activités du mouvement.

MADAME L'ÉVÊQUE.Mettant fin à vingt

ans de discussions, le Synode général de l'Église d'Angleterre s'est prononcé fin novembre 2013 en faveur de la nomination de femmes à la fonction d'évêque. Dans un an, cette décision pourrait aboutir à la présence d'évêques femmes dans cette Église.



CANTONNIÈRE. Une originale faute de frappe, due à l'usage d'un correcteur or-

thographique trop zélé, a touché, le mois dernier, le communiqué de presse annonçant le contenu du numéro de *L'appel*. La «cantonnière de Wellin» y a pris la place de la «santonnière» de Wellin. Certaines publications qui relaient ce communiqué n'y ont vu que du feu, et ont titré que *L'appel s'*intéressait en décembre à la cantonnière de Wellin. Dommage que cette coquille n'ait pas touché notre numéro du 1er avril...

